

Viande bovine américaine: Une

• Un quota exonéré de 6.404 tonnes destinées aux hôtels 4-5 étoiles et restaurants de luxe

• Hors contingent la tarification douanière est réduite des 2/3

• La qualité standard toujours surprotégée

BIENTOT le steak américain sera présent dans les grillades marocaines. Mais pas dans l'assiette du commun des consommateurs. L'ouverture du contingent, dans le cadre de l'accord de libre-échange liant le Maroc aux Etats-Unis, est en effet soumise à une condition de taille: l'import est réservé aux hôtels 4 et 5 étoiles et aux restaurants classés. Du moins pour le quota «libellé viandes de haute qualité». Ce contingent porte sur un volume de 6.404 tonnes. Bien que l'avis

| Tarification appliquée en 2019 | | | | | | |
|---|--------------|--------------------|---|-----------------------------|--------------------|---|
| Produits | Contingent | | | Hors contingent | | |
| | Quantité | Tarif préférentiel | Calendrier | Gestion du contingent | Tarif préférentiel | Calendrier |
| Viandes de veau et de gros bovins, en carcasses, demi-carcasses ou en morceaux de haute qualité | 6.404 tonnes | 0% | Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 | Premier venu, premier servi | 76,40% | Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 |

Source: Ministère de l'Agriculture

Le contingent des viandes de haute qualité bénéficie à la fois de plus de volume et d'une tarification réduite pour les quantités importées en dehors du quota: 76,4%

aux importateurs vient d'être publié par le ministère de l'Agriculture, le contingent court du 1er janvier au 31 décembre 2018. Une partie de ce contingent devrait être apurée avant la fin de l'année. De plus, l'import des viandes de haute qualité (toutes origines confondues) est autorisé depuis quelques années mais avec des volumes qui restent marginaux. Celui

couvert par l'avis du ministère de l'Agriculture est soumis à zéro droit de douane. Hors contingent, le tarif douanier passe à 76,4%. Ces préférences concernent les viandes des grades «Choise» ou «Prime», selon la nomenclature du département américain de l'Agriculture.

En revanche, la qualité standard et les produits à base de viande bénéficient d'un quota exonéré de 2.343 tonnes. Au-delà, la tarification douanière s'élève à 200% pour les viandes de qualité standard et à 40% pour les produits à base de viande. C'est donc le droit commun appliqué actuellement qui place la protection à un niveau prohibitif pour le consommateur marocain. La différenciation entre taux, volumes et qualité traduit, on ne peut plus clair, l'empreinte du lobbying des viandes rouges local. Car le produit américain reste, malgré tout, rela-

tivement plus compétitif par rapport à celui du Maroc. De plus, la traçabilité est une réalité aux Etats-Unis.

Depuis des décennies, l'industrie bovine américaine avait institué un programme d'Initiation d'Assurance Qualité. Le programme insiste sur l'importance des pratiques de production. Ainsi, les carcasses de bœuf sont

classées selon le niveau de rendement et de qualité déterminés par le département de l'Agriculture américain.

Le niveau de rendement est classé sur une échelle de 1 à 5. Cette fourchette représente une estimation du rendement (en %) des morceaux sans os et bien coupés de l'épaule, la côte, la longe et la cuisse. Les grades de qualité les plus vendus sur les marchés internationaux sont «Prime», «Choise» et «Select».

C'est d'ailleurs la définition adoptée par le code marocain des douanes: Les viandes de tout premier choix ou de choix («prime» ou «choise»), correspondent à celles «qui ont été certifiées avant leur exportation par les autorités compétentes du pays d'origine».

La principale condition exigée par le Maroc pour l'importation des viandes américaines tient à l'abattage halal. D'où

première brèche dans le mur douanier

le retard intervenu dans l'ouverture du contingent qui devait prendre effet à partir de 2016. A l'instar du poulet, la mise en place du dispositif de l'abattage, selon le rituel musulman, a nécessité un certain délai.

Les arrivages, en provenance des Etats-Unis, des viandes bovines de haute qualité doivent être ainsi accompagnés d'un certificat d'abattage halal. Et le logo Halal doit également être affiché sur l'emballage.

Est également exigé, le certificat sanitaire délivré par les autorités américaines, conformément au modèle validé d'un commun accord avec l'Onssa (Office national de sécurité sanitaire de produits alimentaires). Ce certificat atteste que les bovins, dont sont issues les viandes et les produits à base de ces viandes, sont nés et élevés aux Etats-Unis. Et quand ils sont importés aux Etats-Unis, leur conformité aux exigences sanitaires du pays doit être certifiée par un agent vétérinaire agrément.

| Le contingent des viandes de qualité standard pénalisé | | | | | | |
|--|----------------------|--------------------|---|-----------------------|--------------------|---|
| Produits | Contingent | | | | Hors contingent | |
| | Quantité (en tonnes) | Tarif préférentiel | Calendrier | Gestion du contingent | Tarif préférentiel | Calendrier |
| <ul style="list-style-type: none"> • Autres que les morceaux de haute qualité et viande bovine congelée • Les taux réduits (40%) correspondent aux produits à base de viande | 2.343,2 | 0% | Du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 | Au plus diligent | 200% et 40% | Du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 |



Source: Ministère de l'Agriculture

La viande de qualité standard destinée au grand public n'a pas bénéficié de préférences significatives. D'abord, le volume exonéré est limité à 3.343 tonnes. Ensuite, les droits de douane culminent à 200% pour le hors contingent. Même les produits à base de viande, restent soumis au droit commun: 40%

Les viandes ne doivent contenir ni conservateurs non autorisés, ni autres additifs ou colorants alimentaires, ni résidus nocifs d'antibiotiques, hormones,

pesticides ou médicaments. Une fois débarquée au Maroc, la marchandise doit être stockée dans des entrepôts agréés par l'Onssa.

Le ministère de l'Agriculture précise que les viandes américaines de choix et de premier choix sont exclusivement destinées aux hôtels 4 et 5 étoiles et aux restaurants classés. Même la liste de ces établissements est jointe à l'avis aux importateurs. Cette catégorie de viande ne doit en aucun cas être livrée à la vente directe au public. A cet effet, il est délivré préalablement à chaque opération d'import une licence spécifique. Celle-ci, libellée sous forme d'une demande de franchise douanière s'ajoute aux exigences générales d'importation.

Plusieurs autres documents et formulaires à remplir par les opérateurs figurent en annexe de l'avis du ministère de l'Agriculture. Des informations détaillées sont publiées sur le site du ministère de l'Agriculture: www.agriculture.gov.ma □

A.G.